

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	19
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	24
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 novembre 2023

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, BOUTIER ; Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, BARTHELEMY, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames DALLONGEVILLE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs CHARRIERE, PACIONI, QUERCI et PONSY

PROCURATIONS : de Madame DALLONGEVILLE à Madame BARTHELEMY, de Monsieur CHARRIERE à Madame CHARRIERE, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, et de Madame EPAUD à Monsieur BOUTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 18-11-2023 – Proposition de modification des tarifs du Club Ados

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Le Club ADOS est situé à l'ancienne crèche, 34 route de Nîmes.

La volonté de la ville de Clarensac est de proposer un accueil de qualité, en respectant les rythmes et les attentes des jeunes adolescents.

Il s'agit d'un espace dédié aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. A l'âge où le besoin de liberté est présent, c'est un véritable espace de détente et de création.

Chaque adolescent y trouve un planning d'activités adaptées à ses envies (sportives, artistiques, culturelles et ludiques).

Le club ados permet de créer des liens, de faire des rencontres, des sorties et de participer à la mise en œuvre des projets d'animation proposés par les animateurs diplômés.

Le club ados propose des activités à vocation socio-éducatives, culturelles et sportives, il organise des sorties et des événements ainsi que des séjours et des mini séjours.

Vu le règlement intérieur initié le 20 juillet 2022, évoquant une tarification des activités à travers les participations financières dans l'article 5 qui a été modifié conformément aux nouveaux tarifs applicables.

Considérant qu'une adhésion annuelle de 5 euros sera demandée par enfant bénéficiaire de la commune, qui sera portée à 10 euros pour ceux vivant en dehors à compter du 1^{er} janvier 2024.

Considérant que divers tarifs s'appliqueront à la journée en fonction des activités.

- Activités Groupe 1 : théâtre, piscine, musée...
- Activités Groupe 2 : cinéma, bowling...
- Activités Groupe 3 : Laser- Game, Paint-Ball, karting, activités nautiques, accrobranche...
- Activités Groupe 4 : sortie pleine nature (canyoning, spéléo ...), parc d'attraction....

Activités/ sorties	TARIFS A LA JOURNEE :			
	QF de 0 à 536	QF de 537 à 970	QF supérieur à 970	Hors Commune
Activités au club ados sans transport	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Soirées au club ados et/ou sorties en soirée	1,50 €	2 €	2,50 €	3 €
<u>Activité 1 :</u> Activité et/ou sortie avec prestation payante de moins de 6 euros	3 €	3,50 €	4 €	6 €
<u>Activité 2 :</u> Activité et/ou sortie avec prestation payante entre 6 et 11 euros	7 €	7,50 €	8 €	11 €
<u>Activité 3 :</u> Activité et/ou sortie avec prestation payante entre 12 et 22 euros	13,50 €	15 €	16,50 €	22 €
<u>Activité 4 :</u> Activité et/ou sortie avec prestation payante supérieure à 22 euros	22 €	24 €	26 €	30 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Services aux Familles, Enfance, Jeunesse, Séniors en date du 14 novembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de tarification des activités et sorties applicable à partir du 1er janvier 2024,
- De modifier en conséquence l'article 5 du règlement intérieur du Club Ados initié le 20 juillet 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à la présente délibération

Fait à CLARENSAC, le 23 novembre 2023

Le Maire

Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le